

08 oct 2010 -13:04

Appartient à Conseil des ministres du 8 octobre 2010

Entrepreneurs

Instauration de l'enregistrement automatique comme entrepreneur

Instauration de l'enregistrement automatique comme entrepreneur

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi instaurant l'enregistrement automatique comme entrepreneur.

Cet avant-projet permet d'utiliser le numéro d'entreprise attribué par la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) comme un numéro fiscal d'identification.

La procédure existante en matière d'enregistrement comme entrepreneur par le biais de commissions provinciales d'enregistrement est remplacé par une procédure automatique plus simple par le biais de la BCE. L'Etat belge se met ainsi en conformité avec la directive "Service" (2006/123/CE).

L'avant-projet modifie les dispositions concernées du Code des impôts sur les revenus 1992 et de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>